



Avenant au compromis de vente date suspensive

Par **REMY Eric**, le **08/02/2017** à **16:54**

Bonjour, j'ai mon agence immobilière qui me demande de signer un avenant au compromis de vente pour repousser d'un mois la date déchéance de la condition suspensive relative au financement Date sur le compromis de vente le 06 février 2017 date reportée au 06 mars 2017. l'avenant est daté du 31 janvier 2017 signé par les acheteurs et moi l'agence vient de me le transmettre en date du 08/02/2017 par mail. Si je refuse de signer cette avenant parce que je ne veux plus vendre es ce que cela peut être valable pour annuler ce compromis de vente et être sans conséquence pour moi. Merci pour vos réponses.